

La France contre la précarité

Michel Husson, conseil scientifique d'Attac-France

Le mouvement contre le CPE (Contrat première embauche) est une riposte de masse aux projets libéraux de contre-réforme du marché du travail. L'avant-dernière étape de ce processus a été la mise en place, au mois d'août dernier, du CNE (Contrat nouvelle embauche) réservé aux entreprises employant moins de 20 salariés. Sa caractéristique essentielle est de permettre un licenciement sans motif durant les deux premières années de ce nouveau contrat. Il a été adopté par ordonnance, autrement dit sans réel débat parlementaire. Quelques mois plus tard, le gouvernement lance le CPE qui est l'équivalent du CNE mais concerne cette fois l'ensemble des jeunes salariés de moins de 26 ans, quelle que soit la taille de l'entreprise. Il est voté le 8 mars par l'Assemblée. Ces procédures sont constitutionnelles, mais elles vont à l'encontre d'une loi votée par la majorité de droite qui disait que toute réforme sociale ne pourrait être engagée sans concertation préalable avec les partenaires sociaux, syndicats et patronat.

Ces nouveaux contrats de travail sont censés permettre de créer des emplois, parce que c'est la difficulté de licencier en cas de baisse de l'activité qui découragerait les employeurs d'embaucher. Le gouvernement a tout fait, pour montrer que le CNE fonctionnait, y compris en exerçant de fortes pressions sur les services statistiques. Il a en effet un impératif électoral, celui d'arriver avec un bilan favorable aux élections présidentielles qui auront lieu l'année prochaine. Mais les économistes sont en règle générale sceptiques sur l'impact de ces nouveaux contrats : certes les embauches sur contrats flexibles vont se substituer à celles qui auraient eu lieu de toute manière, et l'emploi va réagir plus vite aux nouvelles commandes. Mais la facilité de licenciement est justement conçue pour qu'il réagisse aussi plus vite en cas de ralentissement. A moyen terme, il n'y a donc aucune raison de prévoir des créations nettes d'emplois, le seul résultat prévisible étant une précarisation accrue de la structure des emplois.

L'introduction de ces nouveaux contrats s'inscrit dans une offensive libérale qui consiste à multiplier les contrats qui dérogent aux normes du CDI (Contrat à durée indéterminée) pour, dans un second temps, réunifier le marché du travail autour d'un contrat unique plus flexible que l'actuel CDI. Le gouvernement prévoyait de passer à cette nouvelle étape au début de l'été, mais ce scénario a été évidemment interrompu par la mobilisation des étudiants, des lycéens et d'une partie des salariés.

Ce mouvement s'appuie sur le blocage et l'occupation de la majorité des universités et s'exprime par des manifestations associant jeunes et salariés. La dernière d'entre elles a réuni le 18 mars dernier un million et demi de manifestants à travers la France. Un front syndical totalement unitaire, ce qui est nouveau, s'est constitué autour du mot d'ordre de retrait du CPE. Devant le refus du gouvernement, une journée de grève interprofessionnelle est programmée pour le 28 mars. Entre-temps, la mobilisation ne fait que croître, s'appuyant sur un rejet majoritaire dans le pays : le dernier sondage, en date du 23 mars, montre que 66 % des Français se prononcent en faveur du retrait du CPE.

Cette mobilisation prend un tour de plus en plus violent (trois blessés graves dont un syndicaliste dans le coma) qui révèle la profondeur du malaise social. La jonction entre étudiants et syndicats s'est réalisée spontanément car la mobilisation des jeunes concerne l'ensemble des salariés confrontés à une précarisation multiforme. Mais une autre jonction est en train de se réaliser, de manière certes plus chaotique, entre les jeunes défavorisés de banlieue qui avaient été à l'origine des émeutes de l'automne dernier et la jeunesse scolarisée. Cette rencontre prend à contre-pied l'argument du gouvernement qui déclare maintenant que le CPE est justement destiné aux jeunes en difficulté, ce qui est contradictoire puisque le nouveau contrat concerne l'ensemble des jeunes, quelle que soit leur qualification.

Ce mélange redoutable met le gouvernement dans une position très difficile : renoncer à son projet équivaldrait à un cuisant échec politique. Vouloir le faire passer à tout prix ne peut que rendre le mouvement d'opposition encore plus décidé : le front anti-CPE est en effet sans faille et pose le retrait du CPE comme préalable à toute négociation. Ce conflit est ainsi un révélateur des contradictions de la stratégie libérale qui consiste à vouloir imposer des réformes majoritairement impopulaires. Faut-il procéder par étapes ou passer à une réforme globale des contrats de travail ? Le patronat, ainsi que le FMI dans ses recommandations annuelles, sont favorables à une généralisation rapide du CNE à l'ensemble du salariat. Le patronat ne soutient que du bout des lèvres l'institution du CNE qui répond plus aux aspirations des petites entreprises qu'à celles des grands groupes. Au sein du gouvernement, le Premier ministre, Dominique de Villepin, jusque-là partisan d'un aménagement du modèle social s'est en fait rallié à la ligne de « rupture » de son ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy, qui préconise une refonte d'ensemble de ce modèle. Quelques jours avant la grève du 28 mars, l'ombre d'un nouveau mai 68 pèse sur la situation politique française.